

Séance du 10 avril 2023

Le dix avril deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint, Thierry GARROS

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme ADREY Nathalie, Mme BARBOT Hélène, Mme CLEMENTE Stéphanie, M. DUROU Nicolas, M. FLOURETTE Jean-Marc, M. GARROS Thierry, M. SONILHAC Jacques

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
28 mars 2023

Date d'affichage
28 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

17 avril 2023

et publication du

17 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GARROS Thierry

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière, Isabelle BRUNEL à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil municipal,
après examen du Compte de Gestion 2021,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COURRIER ARRIVÉE LE

24 AVR. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SANSAN

Le Maire SONILHAC Jacques



Transmis à la Sous-Préfecture et certifié exécutoire le 17 avril 2023